



ETAT DES PROJETS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE IVOIRIENNE

**18^{ème} SESSION DU COMITE D'EXPERTS EN ADMINISTRATION
PUBLIQUE (CEPA)**

New York, du 08 au 12 avril 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LES REFORMES ENTREPRISES	3
2. ACQUIS DES REFORMES.....	4
3. PERSPECTIVES	4
4. CONTRAINTES	5
CONCLUSION	5

INTRODUCTION

Dans le cadre du développement de l'Afrique au cours de la période 2013-2063, l'Union Africaine (UA) a adopté un document stratégique appelé Agenda 2063. L'une des aspirations de cette vision est de construire « une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'Etat de droit ».

Pour la réalisation de cette ambition, la Conférence des Ministres Africains de la Fonction Publique (CAMPS) de l'Union Africaine a adopté une Charte sur les Valeurs et Principes du Service Public. Cette Charte engage les pays membres à protéger les valeurs fondamentales de l'action communautaire dans le but de « renforcer et de consolider le service public en vue de promouvoir l'intégration et le développement durable à travers tout le continent ».

Pour la Côte d'Ivoire qui a engagé dès 2011 un processus de transformation profonde de son administration publique, les ODD consolide la dynamique des réformes entreprises et ouvre de nouveaux sillons pour la construction d'un Etat moderne, égalitaire, juste et plus outillée à assurer le pilotage des politiques de développement durables.

En application des recommandations des différentes conférences internationales, la Côte d'Ivoire a entrepris une série de réformes s'inscrivant dans le sens de performer son administration publique qui au fil des années n'a pas véritablement décollée. La présente note en retrace les grandes lignes.

1. LES REFORMES ENTREPRISES

Tenant compte des difficultés enregistrées dans la délivrance du service public et soucieux d'améliorer la performance de l'Administration, l'Etat a engagé dès 2011 un processus de réforme qui a commencé par l'assainissement de la gestion de la Fonction Publique.

Ainsi, une première phase de réformes administratives couvrant la période 2011 - 2016 a été mis en œuvre. Ces réformes ont permis la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) afin de quantifier les effectifs, maîtriser la masse salariale et assurer une meilleure gestion des carrières.

Par ailleurs, une étude sur l'état du Service Public a été réalisée en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la charte sur les Valeurs et Principes du Service Public afin de connaître la situation de l'offre de service dans les secteurs de la santé, de l'éducation et l'eau – assainissement (cf. document de l'Etude).

Depuis 2017, une seconde phase de réforme administrative est en cours. Cette phase est marquée par la création d'un Ministère chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public.

Au nombre de ces réformes, il convient de mentionner :

- ✓ La création de l'Observatoire du Service Public (OSEP), par décret n° 2017-83 du 08 février 2017, organe de veille permanent chargé de contribuer, au moyen d'un dialogue permanent avec les usagers, à l'amélioration de la qualité des prestations de l'Administration Publique.
- ✓ La mise en œuvre de plusieurs projets entre autres (i) E-Démarche Administrative, qui vise la dématérialisation des procédures administratives pour les rendre plus fluides. Dans ce cadre, un site web a été créé (www.servicepublic.gouv.ci) qui permet à l'utilisateur d'avoir des informations relatives aux démarches à mener pour l'obtention de documents administratifs ; (ii) le profilage et la codification des postes de travail qui vise à mettre en adéquation le poste de travail et son titulaire ; (iii) l'élaboration de la Carte Nationale des Services Publics. Elle consiste à concevoir une base de données et à réaliser un système d'information géographique sur les services publics, dotant ainsi l'Administration Publique d'un outil d'aide à la décision en matière d'analyse de la structuration organisationnelle et fonctionnelle.

Dans cette même dynamique, des manuels de procédures sont en cours d'élaboration dans plusieurs Ministères afin d'établir les normes de délivrance du service public aux usagers.

La modernisation de l'administration publique requiert également une implication étroite des communautés dans le processus de formulation des stratégies, des programmes et des projets de transformation du service public.

2. ACQUIS DES REFORMES

Les réformes engagées par l'Etat en matière de modernisation de l'Administration sont de mieux en mieux perçues. En outre, les projets de modernisation touchent tous les secteurs. On en dénombre aujourd'hui une cinquantaine dans l'ensemble du secteur public. De la modernisation du passeport biométrique, du guichet unique du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) en passant par l'inscription en ligne des élèves et étudiants, le carnet de santé électronique, de l'école gratuite jusqu'à l'âge de 15 ans et tout récemment le décret portant la représentation des femmes aux sein des organes élus à 30% et bien d'autres reformes.

Grâce à ces mêmes réformes, les effectifs de la fonction publique sont aujourd'hui connus et mieux suivis et des économies substantielles sont réalisées chaque année en ce qui concerne la masse salariale globale des fonctionnaires et agents de l'Etat.

3. PERSPECTIVES

Dans l'optique d'améliorer l'efficacité des réformes entreprises, le Gouvernement engagera au cours de l'année 2019, des consultations avec les usagers du service public dans toutes les régions du pays afin de recueillir les attentes des populations et d'ajuster la mise en œuvre des politiques publiques à leurs besoins.

4. CONTRAINTES

Le processus de modernisation de l'Administration en Afrique requiert d'importantes ressources financières dont la disponibilité fait défaut en raison des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les Etats. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette réalité malgré sa détermination à moderniser l'Administration Publique pour offrir des services publics de qualité.

EN CONCLUSION

Progressivement, l'Administration ivoirienne se modernise. Certes, les réformes engagées jusqu'ici ont visé essentiellement la transformation de l'administration dans son organisation et dans ses procédures.

Toutefois le Gouvernement prévoit d'étendre ce processus aux services délivrés aux populations vivant dans les zones même les plus reculées en exploitant toutes les possibilités offertes par les innovations technologiques pour rendre les meilleurs services aux communautés.

Pour relever les défis des ODD en général et plus particulièrement de l'ODD 16, des efforts accrus et conjugués des Etats africains et de la Communauté Internationale sont nécessaires pour la mobilisation des financements et la construction effective des Etats Africains.